

**Spécial 1er degré**

Sommaire

• Éditorial	p. 1
• Grève	p. 2
• Formation	p. 3
• Appel commun 18 mars	p. 5
• Nouveaux programmes	p. 6
• Formation	p. 7
• DUER	p. 8
• RASED	p. 9
• SEGPA	p. 10
• Psychologue scolaire	p. 11
• Pouvoir d'achat	p. 12

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Luc BRIATTE,

Fabienne CHABERT,

Antoine DIERSTEIN, François-Xavier

DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Catherine LEWANDOWSKI,

Ana MACEDO, Jérôme SINOT



Édito

PAR LA GRÈVE, IMPOSONS D'AUTRES CHOIX !

Par la grève et dans les manifestations, imposons d'autres choix pour le service public, l'emploi, les salaires ! Le gouvernement entend aujourd'hui imposer une véritable purge budgétaire et organiser, au moyen du pacte de responsabilité, un recul drastique des moyens alloués à l'action publique.

Aux 15 milliards d'euros de réduction de la dépense publique au titre de la loi de finances 2014, le Medef et le gouvernement voudraient ajouter une nouvelle ponction de plus de 50 milliards au titre des années 2015, 2016 et 2017.

Une telle orientation signifie la poursuite des plans pluriannuels de suppressions d'emplois et un refus persistant de revaloriser significativement les rémunérations, les déroulements de carrière, les conditions de vie au et hors du travail des personnels.

Il est indispensable d'imposer d'autres choix pour :

- Faire des services publics de véritables outils au service de la satisfaction des besoins, de la redistribution des richesses, d'une nouvelle logique de développement.
- Procéder aux créations d'emplois indispensables à la mise en œuvre de l'intégralité des missions.
- Augmenter immédiatement la valeur du point de l'indice, rattraper les pertes de pouvoir d'achat, assurer à toutes et à tous de véritables déroulements et débouchés de carrière.
- Améliorer significativement les droits et les garanties des agents : statut général des fonctionnaires, statuts particuliers, action sociale, conditions de travail, protection sociale obligatoire et complémentaire.

À l'opposé des politiques d'austérité à l'œuvre, la CGT entend aussi imposer une véritable réforme fiscale, la création d'un pôle financier public ou encore une autre politique monétaire et du crédit afin d'assurer des modalités de financement pérennes de l'action publique.

C'est pourquoi avec les organisations syndicales de la fonction publique FO, FSU, Solidaires, l'UGFF-CGT appelle les personnels à se réunir partout en assemblées générales pour décider d'agir ensemble et dans le rassemblement le plus large, par la grève et dans les manifestations qui seront organisées sur l'ensemble du territoire, le 18 mars 2014.

GRÈVE

Doublément de la prime ZEP pour les établissements qui rentreront en REP + Un leurre !

Annoncée à grand renfort de publicité dans le cadre de la relance de l'Enseignement Prioritaire, le doublément de la prime ZEP pour les établissements qui rentreraient dans le nouveau dispositif (100 REP + à la rentrée 2014, 250 de plus à la rentrée 2015) n'est en grande partie qu'un leurre. En effet, la plupart des établissements concernés sont en zone Éclair et la disparition de la prime Éclair (prime particulièrement injuste) vient bien entendu en déduction du « doublément » de la prime ZEP... Bref, une mesure qui ne coûte pas cher mais qui fait si bien dans les journaux...



Les zéros qui manquent à l'Éducation Prioritaire : un peu pingre, le Ministre, non ?

Un peu... quand on sait que V. Peillon n'a trouvé que 350 000 000 € pour l'Éducation (dite) prioritaire, pour sauver l'école qui va mal, donc... 360 000 000 000 € : c'est ce que le gouvernement avait réussi à trouver en 2008 pour "sauver" les banques qui allaient mal, disait-on...

Entre 20 et 35 000 000 000 € en trois ans : c'est le cadeau fait par F. Hollande aux entreprises pour la seule exonération des cotisations familiales... Priorité, l'école ?

Le mot *grève* tire son origine du latin populaire (1190) issu lui-même du gaulois *grava* – *sable*, *gravier* – qui désigne, par extension, une *plage de sable*. La Place de Grève, à Paris, était un lieu en bord de Seine, où étaient exécutés les condamnés. Située à l'emplacement de l'actuel Hôtel de Ville, sur une plage qui descendait en pente douce jusqu'à la Seine et où accostaient les embarcations : c'est là que se réunissaient les ouvriers en quête de travail, pour charger ou décharger les marchandises. Ainsi, le slogan de Mai 68 « Sous les pavés, la plage » n'était-il pas si éloigné de la réalité... Mais, du coup, le mot *grève* comme *arrêt volontaire du travail* est à l'origine un contresens : *aller en grève* signifiait alors *être disponible pour un emploi*...

Au 19^e siècle, *grève* désigne une cessation de travail (1805). Elle est d'ailleurs interdite depuis 1791 et les lois Le Chapelier ; le Code Pénal de l'empereur Napoléon 1^{er} renouvelle l'interdit (1810). Ce qui n'empêche pas les Canuts lyonnais de cesser le travail (1831, 1834, 1848 et 1849) ; la répression est parfois féroce... Puis apparaît le terme *gréviste* (1821). Il faudra encore attendre 1864 et la loi dite Ollivier pour que le droit à la coalition (*grève*) soit reconnu et cesse d'être un délit. La loi Waldeck-Rousseau de 1884 autorise les associations professionnelles (syndicats), mais punit l'entrave au travail (piquet de grève). Le *droit de grève* est garanti dans le [Préambule de la Constitution \(1946\)](#) mais ce n'est que le 7 juillet 1950 qu'il est accordé aux agents de l'État.

C'est aux *grèves* que nous devons de nombreuses conquêtes sociales. En témoignent celles

de 1936 (congrés payés, conventions collectives, délégués du personnel...). Dans les entreprises, les *grèves* peuvent permettre d'arracher de meilleures conditions de travail, une augmentation de salaire. Par la grève, les personnels peuvent aussi défendre des acquis, s'opposer aux licenciements...

Régulièrement attaqué, le [droit de grève](#) a été limité par la mise en place du [Service Minimum d'Accueil](#) dans les écoles maternelles et élémentaires en 2008 ; depuis cette date, les enseignant-es chargé-es de classe doivent déclarer à leur supérieur hiérarchique direct, quarante-huit heures avant le jour de grève (dont au moins un jour ouvré), leur intention d'être gréviste ; les communes sont contraintes d'instaurer un SMA dans les écoles où au moins un quart des enseignant-es sont grévistes. Le SMA porte atteinte au droit de grève des personnels ; c'en est même l'unique objectif, sous le fallacieux couvert d'aide apportée aux familles. La CGT n'a de cesse de demander l'abandon du SMA, mais l'actuel Gouvernement fait, dans ce domaine encore, la sourde oreille...

Grève : un mot que certains voudraient voir banni du vocabulaire et de la vie sociale de notre pays. La CGT, est pour sa part, indéfectiblement attachée au droit qui l'accompagne. La CGT Éduc'action compte bien l'exercer avec l'ensemble des personnels le 18 mars, un certain jour anniversaire de la Commune de Paris, dont le projet éducatif (gratuité, laïcité...) fut le plus innovant depuis Condorcet. Mais c'est déjà presque un autre sujet...

Henri BARON

M@GISTÈRE

« Avant, nous avions de la formation.... Mais ça c'était avant ! »

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et selon la volonté de V. Peillon de faire rentrer les enseignants dans le monde du numérique (et à la demande de certains syndicats...), le MEN a scindé les 18h d'animations pédagogiques en 2 parties : 9 h (au maximum...) d'animations pédagogiques « classiques » et 9 h (au minimum...) transformées en actions de formation dites à distance. Et pour accéder à cette formation, est apparue la plateforme M@gistère, d'abord sous forme expérimentale et bientôt généralisée à l'ensemble des PE.

M@gistère un monde m@gique ?

Au delà de l'extase à laquelle est censée se plier toute personne, faute de quoi elle paraîtrait ringarde, au-delà des vidéos de présentation toutes plus « fun » les unes que les autres, au-delà du discours attrayant dont le but est de nous faire adhérer à cette forme de formation, M@gistère présente des aspects plus qu'inquiétants quant à l'évolution de notre métier, à la conception même de ce que doit être la formation continue et quant à nos droits en matière de formation continue sur notre temps de travail.

De la formation continue au pistage continu !

Si certains IEN affirment qu'ils ne « fliqueront » pas, ils ajoutent très vite qu'ils rencontreront les collègues qui ne se connectent pas pour résoudre ensemble leurs problèmes... D'autre part, pour valider chaque parcours de formation, un quizz permet de mesurer la réussite de l'enseignant. Ce quizz, visible par tous, est à compléter par des modules supplémentaires si le score de 100 % n'est pas atteint. Le tout est mesuré par un compteur actualisé toutes les 5 minutes. Atteindre le « nirvana » pédagogique a un double prix : la surveillance continue par l'administration et une transparence obsessionnelle et malsaine

dans le but de s'assurer que les enseignants font bien leurs heures.

De la formation au formatage... à l'isolement...

Certes les animations étaient parfois imparfaites, ne répondaient pas toujours aux choix des collègues, surtout celles fléchées « obligatoires » ! Mais, avec M@gistère, les contenus et les thèmes sont standardisés et imposés. Acquérir une pédagogie ne passe pas uniquement par un calque de bonnes pratiques filmées. De même, la formation ne peut se départir des échanges directs entre formateurs-trices et enseignant-es, des questionnements, des retours et partages de pratiques. Il faut que chacun-e s'empare de sa formation et s'inspire



des autres. Gommer tous ces aspects-là est dangereux et interroge sur la vision du MEN sur la notion de formation et de pédagogie. Si cette voie (qui ne rompt avec celle initiée par Sarkozy) est poursuivie, elle ouvre la porte à des formations à distance généralisées pour les enseignants, mais aussi pour les élèves. Quant à l'ouverture au numérique des enseignant-es par cette méthode, le prétexte est gros car ils n'ont pas attendu M@gistère pour être connectés, pour surfer et préparer leur classe.

Vers la déréglementation de la formation sur notre temps de travail et un transfert des responsabilités.

Présenté comme une avancée car une liberté gagnée (position de certaines OS), le fait de se former tranquillement chez soi, à n'importe quelle heure du soir (à l'apéro ?), du matin, week-end et jour férié compris (au moment de la messe...), présente de

grandes limites. Tout d'abord, c'est la remise en cause de l'obligation légale de formation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés et l'abandon du PAF. D'autre part, la relance incessante pour valider les modules de formation risque de faire exploser le nombre d'heures réglementaires de formation tout en perdant en qualité. En entrant dans la validation numérique, on entre dans l'évaluation type PISA... Surtout, qui dit formation à distance, dit matériel adéquat... Et là se pose la question du financement de ce matériel. Par cette formation à distance, le MEN nous impose indirectement d'avoir un ordinateur personnel adapté à M@gistère chez soi. Ainsi, il se dégage une nouvelle fois de ses obligations légales d'accès à la formation. En effet, on sait très bien que les collègues ne rempliront pas leurs heures de formation à l'école pour de multiples raisons : absence ou presque de matériel dans certaines écoles pour se

connecter à M@gistère (en quantité et performance), problème du temps d'utilisation du matériel des écoles avec les activités péri-éducatives, souhait de ne pas rester le mercredi après-midi ou de le faire sur la pause méridienne....

Pour la CGT Educ'action, la formation doit partir des besoins exprimés par les personnels pour y répondre et elle doit être humaine. Si le numérique peut être un des outils de formation, il ne peut en être l'exclusive. L'interaction entre les pairs, entre le stagiaire et le formateur ne peut se résumer à un forum, sorte de barnum pédagogique. **Valider M@gistère, c'est surtout faire de très grosses économies pour le MEN (en personnels, en défraiements, en stages...), argument principal non avoué !**

**Isabelle DURAND-VOCHELET
Andrée MAHAY-AUBIN
Laurence TASSUS**





Appel commun des organisations syndicales de la fonction publique le 18 mars 2014, toutes et tous en grève et aux manifestations : Contre l'austérité, pour l'emploi, les salaires, le service public.

La politique d'austérité poursuivie par le gouvernement est renforcée depuis le pacte de responsabilité, qui aura des conséquences désastreuses pour la fonction publique, ses agents et le service public rendu aux citoyens.

Après plusieurs années de blocage de la valeur du point d'indice, après l'augmentation des cotisations retraite, la suppression des effectifs, la dégradation des conditions de travail, les fonctionnaires et agents publics en ont assez !

A cela s'ajoutent les différentes déclarations concernant le blocage des carrières (promotions, avancement d'échelon, requalification), voire le gel des primes. Tout cela est inacceptable.

Suite à l'intervention des organisations syndicales, la lettre du Premier ministre du 14 février dément que tout gel des avancements soit à l'ordre du jour mais elle confirme que, selon le gouvernement, la fonction publique doit faire des économies et que les futures négociations doivent être inscrites dans le cadre de la réduction des dépenses publiques que nous contestons.

Cette politique perpétue des destructions d'emplois au prétexte de redéploiement et de restrictions budgétaires, ne permettant pas aux agents de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir un service de qualité partout sur le territoire.

Les réorganisations en cours à travers les différents projets de loi de décentralisation, et la création des métropoles vont dans le sens de nouveaux reculs des services de l'Etat, d'une désertification accentuée qui conduit à une réduction d'accès aux services publics à tous les niveaux.

C'est pourquoi, face à ces attaques contre la fonction publique et ses agents, les organisations syndicales appellent l'ensemble des agents publics à cesser le travail **le mardi 18 mars 2014** et à s'inscrire dans les actions interprofessionnelles et manifestations menées au plan local pour :

- ▶ **La reconnaissance du rôle de la fonction publique, de ses missions et du travail de ses agents ;**
- ▶ **L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;**
- ▶ **La revalorisation de tous les salaires et le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat ;**
- ▶ **La création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services publics et l'arrêt**
- ▶ **des suppressions d'emplois en cours ;**
- ▶ **L'amélioration des conditions de travail.**

D'ores et déjà, les organisations ont convenu de se revoir après le 18 mars et sont déterminées à poursuivre leur démarche unitaire la plus large possible en prévision des négociations sur les salaires et les carrières qui doivent débiter à la mi-mai.

TOUTES ET TOUS EN GREVE ET AUX MANIFESTATIONS LE 18 MARS 2014

DERNIERES NOUVELLES DE NOTRE MINISTERE : NOUS, VEAUX ?



Carte scolaire premier degré, repoussée après les élections

Le Ministère a décidé unilatéralement de reporter au mois de mai l'étude de la carte scolaire premier degré ! La cause : les mesures de carte scolaire perturberaient la campagne des municipales. L'objectif ? Il s'agit évidemment d'éviter les manifestations pendant les municipales.

Pour autant, cette situation est nouvelle sous la gauche : auparavant, l'application stricte de la période de réserve nous était imposée sous les gouvernements de droite... Les conséquences pour les personnels sont lourdes : avec l'inversion du calendrier, le mouvement intradépartemental aura lieu sans que nous connaissions les mesures de carte scolaire. Ainsi, des collègues titulaires de leur poste pourront se retrouver sans poste à l'issue du mouvement !

Où sont les postes ?

La rentrée 2014, sera marquée par l'arrivée de 38 000 élèves supplémentaires pour 2 355 ETP (Équivalent Temps Plein) supplémentaires. Ils seront répartis comme suit : près de la moitié pour accompagner les montées pédagogiques et le reste pour la scolarisation des moins de 3 ans, pour « le plus de maîtres que de classes », quelques postes de RASED et pour les premières mesures sur l'Éducation Prioritaire. Peau de chagrin...

Les nouveaux programmes pour la maternelle seront donc finalement connus cet été pour être transmis aux éditeurs l'hiver prochain et appliqués à la rentrée 2015.

Pour l'élémentaire et le collège, le Conseil Supérieur des Programmes rendra sa copie l'hiver prochain et leur application est désormais prévue pour la rentrée 2016.

Serons-nous véritablement consultés et surtout écoutés grâce à ce nouveau délai ? Nous pouvons très légitimement nous poser la question quand "la redéfinition du socle commun" est toujours l'une des principales missions du CSP, quand ce même conseil doit plancher sur la "découverte du monde.... professionnel" et sur le "programme de morale laïque"... **Que tout cela sonne petit et triste!**

Où est-il question de culture, de pensée, d'art, d'émancipation ? Pourquoi les enfants vont-ils à l'école ?

Est-ce pour préparer de la future chair à patron, bien formatée, disciplinée, sans même l'idée de pouvoir changer ou choisir quoi que ce soit ?

Ou est-ce pour préparer des êtres humains en devenir à penser par et pour eux-mêmes avec le souci de l'autre, toujours semblable et toujours différent-e, à s'exercer à la liberté, à l'égalité et à la fraternité dans un espace préservé de toute urgence matérielle, de toute limite à l'intelligence, de toute interdiction de rêver, de créer, de changer les rôles, de partager les possibles pour les multiplier ?

Quand est-ce qu'on prend de la hauteur, qu'on gagne en humanité, et surtout qu'on s'en donne les moyens ? **Passons à l'action avec la CGT ! N'attendons pas de finir, toutes et tous, dans l'abattoir de la médiocrité avec le socle aux pieds !**

Catherine
LEWANDOWSKI

Nouveaux programmes en maternelle

La Cgt Éduc'action a été auditionnée par le Conseil Supérieur des Programmes qui a présenté l'architecture des programmes ; ceux-ci devraient être mis en application en 2015.

La CGT Éduc'action est intervenue pour exiger que les collègues soient consultés bien au-delà de la demi-journée qui a été prévue.

Au-delà des principes des programmes, nous avons rappelé la nécessité de faire réellement du langage la priorité de la maternelle, il faut des moyens pour réduire les effectifs par classe.

De même, faire de la maternelle une priorité nécessite des moyens !

Temps de travail

DU FORFAIT 24 HEURES AU FORFAIT ILLIMITÉ

En 1991, la reconnaissance des temps de concertation et des temps de conférences pédagogiques dans notre temps de service s'effectuait en libérant un samedi sur trois pour les élèves. Mais de nombreuses réunions s'effectuaient encore sur un temps devant élèves où l'enseignant était remplacé. C'était le cas des réunions d'équipes éducatives, les réunions avec les membres de RASED ou encore les réunions des CCPE (supprimées suite à la Loi de 2005 instituant les MDPH).

Au fur et à mesure, ces réunions sont devenues chronophages par l'augmentation d'une part des demandes institutionnelles, mais aussi par le basculement progressif des réunions sur temps de présence devant élèves vers le temps personnel, basculement justifié souvent par les « obligations de service » et surtout par les suppressions de postes de remplacement.

Cette dégradation s'est accentuée depuis 2008, lorsque

DARCOS a redéfini notre temps de service à 24 heures devant élèves en classe, 60 heures d'Aide Personnalisée et 18 heures d'animations pédagogiques, 6 heures de Conseil d'École et 24 heures de réunions de Conseil de cycles et/ou de concertation.

En 2013, Peillon donne encore plus de temps pour la concertation, en réduisant les 60 heures d'Aide Personnalisée à 36 heures d'Activités Pédagogiques Complémentaires et 24 heures forfaitaires pour réunions avec les parents, équipe de suivi de scolarité, conseils des maîtres, etc. . Mais le constat dans les écoles est sans appel, en 4 mois, toutes les heures de réunions ont parfois été utilisées.

Plus on a de temps... Moins on a de temps

« Lorsque vous avez épuisé vos 24 heures consacrées notamment aux rencontres avec



Rythmes scolaires : rien n'est réglé...

Les organisations syndicales Cgt, FO et Solidaires (personnels enseignants et territoriaux) après une intersyndicale nationale ont élaboré un communiqué de presse unitaire indiquant que pour elles rien n'était réglé concernant les rythmes scolaires. Vous trouverez le communiqué commun sur le Site de la Cgt Educ'action

... tout reste à gagner !

C'est le sens de l'action engagée dans certaines communes qui appliquent déjà la réforme, comme à Paris ; elle consiste à recueillir le maximum de témoignages afin de démontrer que cette réforme est néfaste pour les élèves, les personnels, le service public d'Éducation.

Ce recueil vise aussi à répondre aux élus et aux DASEN pour qui "tout va bien", "tout s'arrange" et qui répondent systématiquement, aux écoles qui font remonter des dysfonctionnements, que leur cas est "isolé" et que si les personnels y mettaient un peu du leur, cela irait bien mieux !!! Les contributions des personnels, des parents, sont à renseigner sur le Site de la Cgt Educ'action Paris.

MOOC : le progrès ?

Si les universités se paupérissent année après année, le Gouvernement vient de mettre 20 millions d'euros dans les MOOC (Massive Open Online Course), les cours numériques. Trop fun ! On reste chez soi, on ne va plus à l'Université, fini le contact avec les profs, les autres étudiants... FUN – ça ne s'invente pas ! Peut-on tout faire passer avec un tel nom ? – c'est le nom de la plateforme France Universités Numérique qui a dispensé ses premiers cours dès le mois de janvier dernier... L'avenir de l'enseignement ?

Dans le Supérieur encore, des choix contestables :

Les futur-es professeur-es des Écoles de Loire-Atlantique devront-ils passer par la Fac privée ? La Fac de Nantes prévoit en effet de fermer la licence "Sciences de l'Éducation" quand l'Université Catholique de l'Ouest en ouvre une. Dans une région où la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré fait déjà le bonheur des écoles privées, les choix gouvernementaux sont décidément laïques quand cela arrange...

les parents au mois d'avril, vous continuez quand même à les voir si le besoin s'en ressent. Les 24 heures sont un forfait, pas une limite ».

Voilà en substance les propos d'un IEN lorsqu'il rappelle nos obligations de service dans le cadre des 108 heures. Du « forfait 24 heures » lié à la transformation des 60 heures d'Aide Personnalisée en 36 heures d'APC, et qui ne devait pas être contrôlé, nous glissons vers un « forfait illimité ». La formalisation de toutes nos obligations de service devient un puits sans fond de réunions en tous genres et souvent devenues chrono-

phages, liées à une demande institutionnelle toujours plus importantes. Réunions auxquelles s'ajouteront toutes celles qui auront lieu dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) pour la transition entre l'école et le péri-éducatif établi lors de la mise en application de la réforme des Rythmes scolaires. L'administration et les collectivités locales, avec parfois le soutien de certaines organisations syndicales, tenteront de nous les imposer. La mise en œuvre des nouveaux dispositifs « scolarisation des moins de trois ans » et « Plus de Maîtres que de Classes » a eu aussi

son lot de réunions supplémentaires.

Ainsi, si les besoins de se réunir sont réels, ils peuvent être variables d'une école à une autre, selon qu'elle est classée REP ou non, selon le nombre d'élèves en difficulté ou nécessitant des réunions d'équipe éducative.

Mais en aucun cas, cela ne doit se traduire par une dégradation de nos conditions de vie et un envahissement sans fin et incontrôlé de notre temps personnel.

**Isabelle DURAND-
VOCHELET**

**François-Xavier DURAND
André MAHAY-AUBIN**

Santé au travail

DUER : DU NOUVEAU POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La mise en place des DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) est une demande syndicale. En dehors des difficultés rencontrées et du surcroît de travail pour les directrices, ces DUER peuvent permettre de monter des "cahiers de revendications locaux" sur tout ce qui est conditions de travail liées à des difficultés (de locaux mais aussi humaines...).

Quelques exemples en liaison avec la mise en place des "nouvelles fiches", Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et Risques Psycho Sociaux (RPS).

TMS :

- Demandes liées à

l'absence de Monte Charges ou ascenseurs dans les bâtiments dans une école, empêchant la montée d'objets ou de paquets lourds dans les étages (machines de nettoyage pour les personnels municipaux, matériel pédagogique (livres, ramettes, etc.).

- Demandes liées à du mobilier scolaire vétuste et/ou non adapté (hauteur qualité...) .
- Etc.

RPS :

- Problèmes d'intrusion et portails d'entrée.
- Circulation d'adultes non identifiés dans les locaux scolaires.
- Stress lié à certaines

modalités d'inspection.

- Délais non raisonnables sur le plan de réponses à des enquêtes.
- Surabondances de courriels, exigeant un surcroît de travail.
- Absences prolongées non remplacées de personnels, provoquant une surcharge importante de travail et de stress.
- Etc.

Ce ne sont bien entendu que des exemples. Un travail collectif des collègues (sur les 108 h pas en plus) peut permettre de faire des demandes auprès de nos autorités de tutelle (État, Mairie).

Yvon GUESNIER

PAROLES... PAROLES...

Le Ministre n'annonce toujours pas le rétablissement des 5 000 postes RASED supprimés sous Luc Chatel.

S'il s'engage pour redéfinir les métiers et en particulier ceux des enseignant-es du RASED, les choses n'avancent pas sur le terrain. Pas ou peu de départs en formation, pas d'annonces claires dans les départements de re-crétations de postes.

Les fiches métiers nous font craindre à terme, une sorte d'éclatement des RASED avec les maîtres E dans les écoles et les psychologues et les rééducateurs autour de l'IEN, affairés à l'entreprise de pilotage de la circonscription.

Le risque est grand que les personnels rattachés au pôle

ressource de circonscription ne soient plus que des pompiers destinés en quasi permanence à aller éteindre des incendies dans telle ou telle école de la circonscription.

Le risque est grand que les maîtres G, tout à leur tâche de référents pour les enseignants non spécialisés, n'interviennent plus directement auprès des enfants ni des familles. Nous voyons mal, en particulier, comment, dans les conditions de la réorganisation du métier que le Ministre annonce, ils pourraient continuer leur travail de prévention fort utile aux enfants, à l'école maternelle.

La réorganisation ne se fera pas à partir des besoins des enfants, ce qui impliquerait

de créer massivement des postes, mais dans celui d'une administration regroupée et du pilotage.

Est-ce que le pilotage ne serait pas plus efficace si les besoins d'aide spécialisée pour les enfants et les familles, au plus près, dans les écoles, étaient satisfaits ?

La Cgt Educ'action est intéressée par l'idée de cartographie des besoins et réfléchit à en construire une, non à partir de l'Administration, souvent freinée par des contraintes budgétaires, mais à partir des écoles et surtout, des élèves.

Le fait de diluer l'aide spécialisée au milieu d'autres dispositifs d'aide ne nous rassure pas non plus.

Au final, l'impression reste vivace d'une tentative d'étirer, comme dans le lit de Procuste, les personnels existants car ils ne sont pas assez nombreux ou de les orienter vers d'autres tâches pour mieux cacher l'absence de restitution des postes.

Cela peut se traduire par un abandon au moins partiel du rôle actuel des personnels du RASED, et spécialement des rééducateurs, ce qui ne peut qu'être préjudiciable aux enfants.

Jean GRIMAL
Yvon GUESNIER



SEGPA : LA DÉS-INTÉGRATION PROGRAMMÉE ?

La poursuite de la refonte des métiers voulue par V. Peillon passe aujourd'hui par celle des SEGPA. Une première rencontre multilatérale s'est tenue début février pour établir un bilan et discuter du projet de réforme proposé par le MEN. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il va y avoir du boulot de pédagogie avant d'avancer !! En effet, au-delà des divergences de points de vue entre syndicats et certaines revendications réformistes reprises par le ministère, on note une très grande méconnaissance de la SEGPA par notre employeur. La principale méprise est la confusion entre intégration et inclusion et donc entre SEGPA et ULIS. Nous avions déjà noté cette confusion et elle nous semble dangereuse. Cela veut dire que le MEN confond élèves en difficulté et élèves en situation de handicap... Fâcheux ! Ou volontaire ? Cela pourrait avoir des conséquences directes en mutualisant les moyens et en faisant disparaître petit à petit des dispositifs et structures afin de faire des économies d'échelle. Le tout au détriment des élèves... Pour appuyer leurs propositions, le MEN parle du soi-disant désamour des SEGPA par les élèves et les parents (-10 % d'effectifs), de la stigmatisation des élèves en difficulté et de la nécessité de rapprocher leur fonctionnement à celui des ULIS, présentées comme la panacée



de l'enseignement spécialisé. Mais le ministère et nos chers collègues réformistes sont-ils déjà allés dans une cour de collège et ont-ils remarqué que les élèves d'ULIS ne sont pas plus intégrés au collège que ceux de SEGPA, bien au contraire ? En résumé, si tu veux abattre ton chien, dis qu'il a la rage... Et pour aller avec tout ça, le document d'orientation insiste sur la nécessité d'intégrer la structure via la 6^e au nouveau cycle CM2-6^e et donc au socle commun, la nécessité de donner un nouveau statut aux directions de SEGPA (nouvelle division des personnels et introduction d'une hiérarchie), l'envie de transformer les enseignants spécialisés en expert capables d'intervenir dans les classes ordinaires du collège ou encore de transformer complètement les formations CAPA-SH jugées dépassées.

La CGT Educ'action s'est opposée à ce constat erroné et rempli de contre-vérités. Nous avons rappelé que l'inclusion systématique des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires serait un facteur de fragilisation pour des élèves souvent marqués par l'échec scolaire. On les remettrait en situation de grande précarité et les renverrait à leurs propres limites. Tout le contraire de la démarche engagée en SEGPA par l'équipe éducative... En effet, nous avons réaffirmé que cette structure a une forme rassurante permettant la remobilisation et le renforcement des savoirs sur un temps long (4 ans) avec des moyens et des personnels spécifiques, ayant des parcours et des compétences diversifiées ; d'où la nécessité d'avoir une équipe mixte PE-PLP... Il est

d'ailleurs très inquiétant que ces personnels PLP soient complètement absents de la proposition de réforme, mauvais signe donné aux enseignants en termes de reconnaissance de leur travail et de place dans la structure. Pour la CGT Educ'action, le soi-disant désamour de la SEGPA n'existe pas. Le reflux des effectifs est principalement dû à la politique de cylindrage des structures et à la pénurie de

places institutionnalisées, mais aussi à la méconnaissance de la structure par beaucoup de collègues dans les écoles.

La CGT Educ'action participera activement aux prochaines réunions de concertation sur la question pour peser sur les négociations et avancera ses propres revendications afin de valoriser une filière qui en a besoin. Nous demandons que

tous les enseignants soient à 18h avec les heures de synthèse et qu'ils bénéficient de l'ISOE, qu'il y ait un élargissement géographique et une augmentation des places en SEGPA, des dotations budgétaires conséquentes et la rénovation des plateaux techniques, un aménagement des cursus et une modulation du temps de formation pour permettre aux élèves de travailler à leur rythme et avec des effectifs réduits.

Jérôme SINOT

Métier

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE : SPÉCIALISTE ET... PROFESSEUR DES ÉCOLES !

Alors que le ministère a engagé avec les partenaires sociaux des discussions sur les métiers de l'Éducation nationale, celui de psychologue scolaire fait débat et interroge sur son avenir.

Nous partageons l'analyse selon laquelle leur place et rôle dans le système éducatif sont importantes. Par leur analyse et leur intervention favorisant la socialisation et les apprentissages, par leur lutte contre la médicalisation de l'échec scolaire, par leur souci de s'adresser à tous les élèves, la CGT Educ'action considère que les psychologues scolaires participent pleinement à l'évolution de l'institution scolaire et sont des acteurs majeurs du système.

Dans ces conditions, l'évolution de leur métier et de leurs missions voulue par le MEN est dangereuse car elle remet en cause leur statut actuel. L'éventuelle évolution vers un corps spécifique serait une chimère concernant leurs conditions de travail et leur reconnaissance. Ce serait aussi

une nouvelle division des personnels.

Nos craintes sont renforcées par le fait que la démarche actuelle du MEN est de rattacher directement les RASED et donc les psychologues scolaires aux IEN afin d'en faire des experts « hors sol », déconnectés des élèves et des familles.

Pour notre organisation syndicale, les psychologues scolaires sont des professeurs des Écoles à part entière avec des missions particulières. Nous estimons qu'il est important qu'ils-elles aient été enseignant-es, ce qui leur donne une véritable connaissance du système et leur permet de comprendre l'approche des enseignants au contact desquels ils sont appelés à travailler.

Cependant, aujourd'hui, nous constatons que de très nombreux étudiants en psychologie passent le concours de PE uniquement dans le but de devenir psychologues scolaires. Cela pose entre autres, la question de

leur niveau de formation et de recrutement.

L'obligation d'avoir aujourd'hui un Master II est un frein à l'accès au métier de psychologue scolaire et entraîne une modification en profondeur des catégories sociales dont sont issu-e-s les psychologues scolaires.

La CGT Educ'action revendique, comme pour l'ensemble des PE, un recrutement au niveau Licence et deux ans de formation payée et validée au niveau Master, avec une formation universitaire et au sein de l'EN. Ils pourront ainsi intégrer un service de psychologie unique, de la maternelle à l'université, ayant pour but la prévention, la détection et la gestion des crises.

La CGT Educ'action revendique aussi la restitution de tous les postes supprimés (5000 en tout) dans les RASED et le développement de ce dispositif afin de couvrir l'ensemble des besoins.

Jérôme SINOT

Salaires

POUVOIR D'ACHAT : EN BERNE !

Avec l'arrivée d'une prime pour certains enseignants du premier degré (voir le [Site Premier degré de la Cgt Educ'action](#)), certains voudraient nous faire croire que notre situation salariale s'est durablement améliorée.

À la CGT Educ'action, nous ne sommes pas dupes : la seule véritable amélioration salariale passera par une action sur la valeur du point d'indice, parce que c'est le plus juste et le plus durable (voir encadré).

Comme chaque année depuis 2010, notre revenu a baissé et notre pouvoir d'achat un peu plus encore. Et ce n'est pas près de s'arranger.

Le cumul des différentes réformes des retraites de 2010, 2012 et 2013 a un impact direct sur nos fiches de paye. La cotisation retraite atteindra 11,10 % en 2020 (contre 9,14 % aujourd'hui et 7,85 % en 2010). Cela représente une perte de salaire de 1,29 % cette année par rapport à 2010. La baisse de salaire atteindra 3,25 % en 2020.

Il faut ajouter à cela les conséquences du gel du point d'indice. Ce n'est pas la première fois qu'un tel blocage est mis en place mais c'est **la plus longue période de blocage depuis la désindexation des salaires en 1983 !** Les rémunérations de la

Fonction publique ont perdu 5 % par rapport à l'inflation depuis juillet 2010 et plus de 29 % en 30 ans !!!

La CGT refuse que la Fonction publique fasse une fois de plus les frais des nouvelles réductions de dépenses publiques. Il est urgent d'augmenter les salaires !

Depuis 2000, notre perte de pouvoir d'achat s'élève à **15 % de notre salaire, soit 254 € par mois à l'entrée dans le métier, 343 € au 7^{ème} échelon de la classe normale, 457 € au dernier échelon et 543 € pour celui de la hors-classe.**

Antoine DIERSTEIN

	Contribution retraite		Évolution des prix	Évolution du point	Valeur du point	Valeur virtuelle du point suivant l'inflation
2010 - 2014	+ 1,29% par an					
2010 - 2020	+ 3,25% par an	2010 - 2014	+ 4,83% (5,16*)	0	4,63	4,85

** augmentation avec tabac*

Références :

Indices INSEE :
valeurs de décembre 2013

Valeur du point au 1^{er} juillet 2010 :
4,6303 (gelé depuis)

Échelons de référence : fin de grade (dernier échelon)



Le point d'indice, c'est quoi ?

Le point d'indice est la référence pour le calcul des indemnités des fonctionnaires. Il est le même pour tous les fonctionnaires.

Le calcul se fait ensuite en référence à la [grille indiciaire](#), spécifique au corps auquel appartient le fonctionnaire : à chaque échelon correspond un indice à multiplier par la valeur du point.

Exemples :

- pour un PE qui entre dans le métier au 3^e échelon :

$$366 \times 4,6303 = 1694,69$$

- pour un PE au dernier échelon de la classe normale :

$$658 \times 4,6303 = 3046,737$$

- pour un PE au dernier échelon de la hors-classe :

$$783 \times 4,6303 = 3625,525$$



À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
**UNSEN CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549
93515 MONTREUIL CEDEX**

Je souhaite : ☐ prendre contact ☐ me syndiquer

Nom (Mme, M.) :

Prénom : Tél. :

Mél :@.....

Département d'exercice :

Pour se syndiquer en ligne : cliquer [ici](#).